

## FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PEP2024-003-CMPP</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant spécialisé en CMPP</b>
	PLACE DU POSTE	Les postes d'enseignants sont implantés : - au CMPP La Roquette d'Arles, - au CMPP Henri Wallon d'Aix-en-Provence, - au CMPP départemental à Marseille (13006, 13008, 13010, 13012).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé du secteur médico-social répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Le CMPP participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
	FONCTIONS	L'enseignant contribue à lever les difficultés scolaires des élèves accueillis. Il veille à maintenir et conforter le lien avec la classe de scolarisation de l'élève en favorisant les transferts de compétences transversales.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages.</li> <li>- Agir avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Développer des médiations plurielles.</li> <li>- Articuler les actions à celles conduites auprès des élèves par l'équipe enseignante et contribuer au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou au Projet Personnel de Scolarisation mis en œuvre.</li> <li>- Recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents pour articuler les aides spécialisées.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré).</li> <li>- Travailler en équipe pluridisciplinaire.</li> <li>- Etre apte à travailler avec des enfants ou adolescents qui présentent des troubles psychiques.</li> <li>- Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide.</li> <li>- Etre méthodique, rendre compte, évaluer son action.</li> <li>- Placer son action au service du parcours de l'élève.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône du 16/02/2024
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Attila, IEN ASH Ouest <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> 04 88 49 10 81